

« Prévention des inondations et agriculture : enjeux et outils »

André BERNARD, Président de la Chambre d'agriculture du Vaucluse, membre du Bureau à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA)

Contact : Floriane Di Franco, chargée de mission
floriane.difranco@apca.chambagri.fr

A large green triangle pointing to the right, serving as a graphic element for the section header.

Points abordés

- Présentation des Chambres d'agriculture
- Inondations et enjeux agricoles
- Rôle de la Chambre d'agriculture dans la gestion des inondations
- Présentation des travaux et outils nationaux
- Exemple : Plan Rhône

Qu'est-ce qu'une Chambre d'agriculture ?

- Des **établissements publics administratifs** garantes de l'intérêt général agricole, pilotés par des représentants professionnels élus
- **Le réseau en chiffres**
 - Plus de **100** établissements publics : Chambres départementales, interdép. et régionales et 1 structure nationale (APCA)
 - Plus de **8000** collaborateurs dont 6500 ingénieurs et techniciens
 - **4200** élus professionnels (élection au suffrage universel tous les 6 ans)
- Une **double mission** qui se déploie dans le champ économique, social et environnemental
 - **Interlocuteur privilégié** des instances publiques.
 - Acteur du **développement agricole** en assurant également une mission de service public

Eviter, réduire ou compenser les impacts sur l'activité agricole

Des **événements climatiques** pris en compte par les dispositifs assurantiels (hors « zone inondable »)

Des projets de gestion des inondations (ouvrages, foncier, hydraulique douce, etc.)

Une problématique pour les **collectivités**:
-aménagement des territoires
-sûreté des personnes
-préservation des enjeux économiques

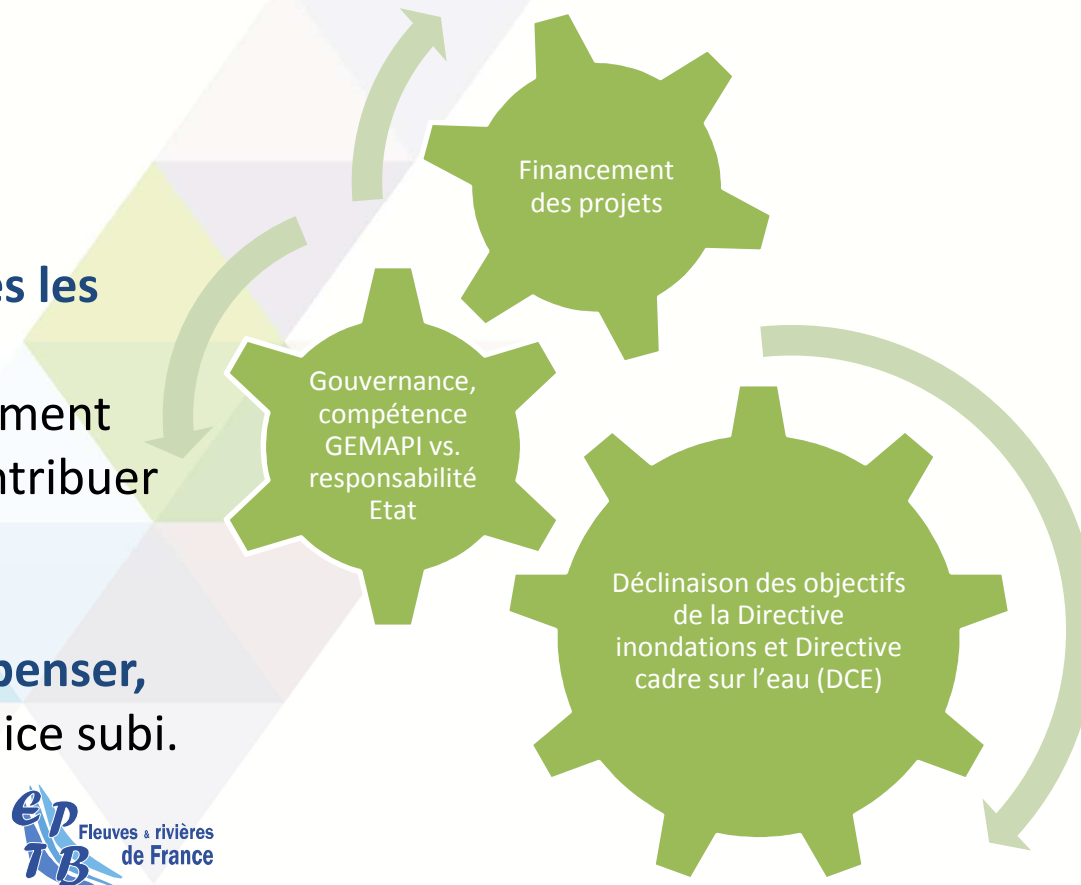


Source: AERMed

Rôle APCA/CA:
se concerter en amont des projets avec les collectivités + **décrypter** les projets et **anticiper** l'indemnisation + mieux articuler les outils (travaux avec MAAF et MEEM)

Enjeux pour l'agriculture dans un contexte multi-factoriel et évolutif

- **Eviter ou réduire** la vulnérabilité des exploitations ;
- Envisager les **mesures les plus adaptées** par la concertation ou comment l'agriculture peut contribuer à gérer les risques inondations ;
- Le cas échéant, **compenser, indemniser** le préjudice subi.



Rôle de la Chambre d'agriculture à chaque étape du projet

- **En tant qu'organisme consulaire :**
 - Concertation et co-construction avec les porteurs de projets et autres partenaires
 - Avis lors de l'écriture des PAPI, des stratégies locales (SLGRI), des SAGE, des contrats de rivière, etc.
- **En tant que structure d'accompagnement auprès des agriculteurs** (multi-compétences, outils, conseil, formation, accompagnement projet),
 - Ex: modification bâtiments, organisation du travail, changement de pratiques,
- **En tant que partenaire des porteurs de projets** (convention, prestation)
 - Ex : diagnostics voire étude d'impact sur l'activité agricole.

Des études préalables à l'avant-projet sommaire

De l'avant-projet détaillé à la finalisation des procédures administratives et plan de financement

Phase travaux

Occurrence de l'inondation

Post-inondations

Rôle consulaire : positionnement des CA lors de l'élaboration des PGRI (2016-2021)

Trouver des solutions adaptées à chaque territoire

Laisser des possibilités d'appréciation aux **stratégies locales** pour définir les solutions adaptées à chaque territoire

Permettre la **concertation** des zones agricoles à l'amont avec les acteurs du territoire
Prévoir des **compensations** adéquates pour les acteurs à l'amont participant à l'effort collectif de réduction de la vulnérabilité

Renforcer le principe de **solidarité amont-aval**

Ré-ouvrir les champs d'expansion de crues sous conditions

Evaluer les csq économiques de l'extension des champs d'expansion au regard du service rendu
Prévoir pour ces zones agricoles impactées des **modalités d'indemnisation**
Prendre en compte **l'intensité de l'aléa** pour définir les mesures

Garantir la **protection rapprochée** des sièges d'exploitations
Le cas échéant, en prévoyant les conditions de **délocalisation** des sièges d'exploitation

Conforter les **sièges d'exploitations** en zones vulnérables

Avant l'inondation: identification d'un périmètre lié à l'inondabilité

Exemples de questions de l'exploitation agricole	Rôle des Chambres d'agriculture
<ul style="list-style-type: none">• Pourrai-je développer mon activité dans la ZEC ?• Pourrai-je m'installer dans une ZEC ?• Vais-je pouvoir assurer mes bâtiments, mes véhicules et mes récoltes ?• La valeur de mes biens va-t-elle diminuer ?	<ul style="list-style-type: none">• Discussion avec les porteurs de projets et réalisation de diagnostics d'impact agricole pour identifier et financer les mesures de réduction de la vulnérabilité dans les ZEC• Discussion avec les services de l'État pour permettre les extensions de bâtiments et les constructions en zone rouge PPRi• Discussions avec les assureurs sur l'accès aux assurances récolte

Avant l'inondation: mise en place d'un ou plusieurs aménagements hydrauliques

Exemples de questions de l'exploitation agricole	Rôle des Chambres d'agriculture
<ul style="list-style-type: none">• Mon exploitation sera-t-elle toujours viable avec XX ha en moins ?• Les conditions d'inondabilité me permettront-elles de continuer à cultiver mes terres ?• Les indemnisations seront-elles à la hauteur des pertes subies ?• Les indemnisations sont-elles les mêmes pour tous ?	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des études et représentation lorsque les CA sont associées• Réalisation de protocoles, accord-cadre entre CA et collectivités porteuses de projets pour favoriser les acquisitions à l'amiable et réaliser un protocole d'indemnisation

Après l'inondation: réparation des dégâts pour remise en route de l'exploitation agricole

Exemples de questions de l'exploitation agricole	Rôle des Chambres d'agriculture
<ul style="list-style-type: none">• Vais-je pouvoir constituer rapidement une trésorerie suffisante pour remettre en route l'exploitation ?• Dans quel délai, par qui et comment vais-je être indemnisé pour réparer mes bâtiments ?• Dans quel délai, par qui et comment vais-je être indemnisé pour mes pertes de récolte, de cheptel, de fonds ? (selon la souscription à une assurance récolte ?)	<ul style="list-style-type: none">• Mission d'enquête terrain pour évaluer les dégâts• Discussions, explications avec les assureurs et/ou les porteurs de projets pour justifier des indemnisations• Montage de dossier pour les aides financières auprès des collectivités : CG, CR, pour constituer un fonds d'indemnisation complémentaire aux assurances

Dynamique nationale au travers du plan d'action de la SNGRI – volet agricole

- 18 mois de travaux au sein du GT CMI
« Activité agricole et espaces naturels »
 - **Co-pilotes** : APCA, MAAF, DGPR/MEEM
 - **Autres membres** : représentants de la profession agricole (FNSEA); représentants des assureurs (FFSA – MRN) ; représentants des collectivités (AFEPTB); DGALN / DEB ; CEPRI ; représentants des APNE (WWF, FNE); experts (IRSTEA; DREAL Rhône Alpes, DDT)



Résultats (1/2) : Guide national et multi-partenarial d'aide à la décision

Partie 1: Connaissances à partager sur les inondations

Partie 2 : Clés de réussite => améliorer la concertation entre OPA/agriculteurs, porteurs de projets et autres parties prenantes

Partie 3: Boîte à outils non exhaustive (+ retours d'expériences)

Un guide pour tous les acteurs locaux qui permet de :

- **Favoriser** le pacte de confiance
- **Améliorer** la concertation
- **Améliorer** la connaissance des enjeux et des acteurs concernés
- **Partager** un diagnostic
- **Décrypter et donc adapter** les outils au territoire : volontaires, financiers, indemnisation, fonciers, etc.

Fiches-outils : non exhaustif, à mobiliser selon le projet de territoire

- **Pour mieux se connaître, pour mieux se comprendre :**
 - Fiches : lexique, acteurs
- **Pour élaborer un diagnostic partagé:**
 - Fiches : protocole général, étude des impacts sur l'activité agricole et le foncier, suivi et retour d'expériences
- **Pour « éviter et réduire » les impacts sur l'activité agricole**
 - Fiches : réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles, ralentissement dynamique des écoulements
- **Pour anticiper les mécanismes d'indemnisation :**
 - Fiches : compensations financières, constitution fonds d'indemnisation
- **Pour mieux comprendre les outils mobilisables par les différents acteurs**
 - Fiches : servitude d'utilité publique, bail rural à clause environnementales
 - Fiches : PAPI, MAEC, dispositifs d'indemnisation en cas d'inondation
- **Pour s'inspirer des expériences et outils existants**
 - 6 exemple de projets déjà mis en oeuvre



Résultats (2/2) : Futur cahier des charges PAPI

Intégration des recommandations du guide (à paraître début 2017):

- « Le dossier de PAPI doit être accompagné d'une **étude agricole permettant d'évaluer les impacts** pressentis de ce type d'actions sur l'activité agricole »
- « Un **protocole d'indemnisation** devra (...) être élaboré pour indemniser les préjudices causés par les aménagements de la collectivité porteuse du projet (cf. guide « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation – volet activité agricole ») »

Plan Rhône : présentation de la démarche

- **Un élément déclencheur** : les inondations dramatiques de 2002 et 2003 sur le Rhône aval
- **A l'origine de la démarche 5 Chambres départementales** : Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard et Vaucluse et CARM (Association des Chambres d'agriculture Rhône Méditerranée)
- **Un cadre** : le Plan Rhône, plan Grand fleuve
- **Avec le concours financier** de l'Europe à travers le « Fonds Européen de Développement Régional » et des partenaires suivants :

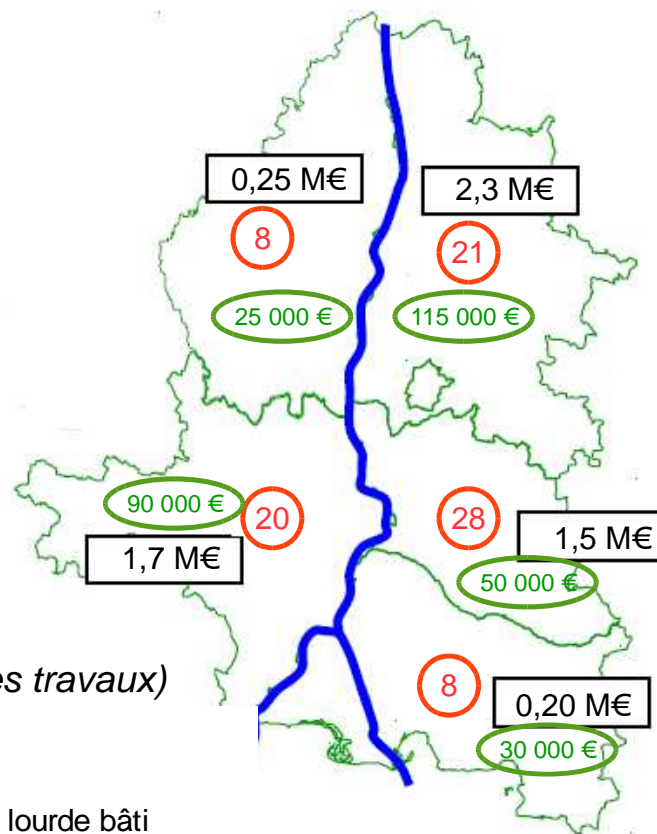


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

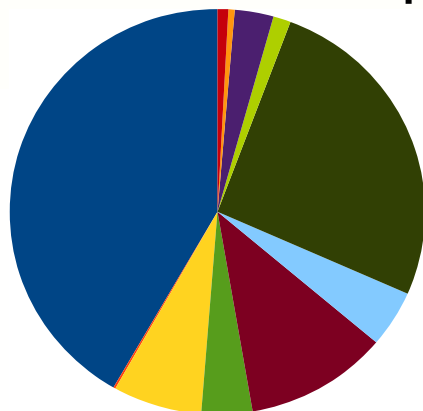


Bilan de la démarche

- 232 diagnostics individuels réalisés
- 85 dossiers validés
- 6 M € de travaux (dossier moyen : 70 000 € de travaux)
- Taux d'aide maximal de 80% (4,6 millions d'€ de subventions)



Bilan des travaux par type de mesure (en % du montant des travaux)



- | | |
|---|---------------------------------|
| ■ Délocalisation | ■ Zone repli |
| ■ Démolition reconstruction | ■ Surélévation lourde bâti |
| ■ Zone refuge | ■ Surélévation légère matériel |
| ■ Adaptation système irrigation | ■ Adaptation système électrique |
| ■ Achat matériel (barque, batardeaux, cuve, élévateur, armoire phyto, etc.) | ■ Plantation haie |
| ■ Autres | |

Autres exemples de réalisations

- Mesures organisationnelles, obligatoires si financement : plan d'urgence et plan de remise en route
- Mesures collectives:
 - la connaissance des enjeux agricoles
 - le dispositif d'alerte anticipée
 - les zones de repli pour le matériel
 - les zones de repli pour le cheptel



Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles aux inondations du Rhône :

TOUS ACTEURS !



QUELLES SOLUTIONS POUR LES ENJEUX AGRICOLES DE MA COMMUNE ?



La vulnérabilité des exploitations agricoles aux inondations n'est pas une fatalité.

L'élaboration ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde peut être l'occasion d'échanger avec la profession agricole sur les mesures permettant de diminuer cette vulnérabilité.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône peut vous accompagner afin de vous proposer des solutions adaptées aux besoins des agriculteurs de votre commune.



SOMMAIRE

La connaissance des enjeux agricoles

Une alerte anticipée

Les zones de repli

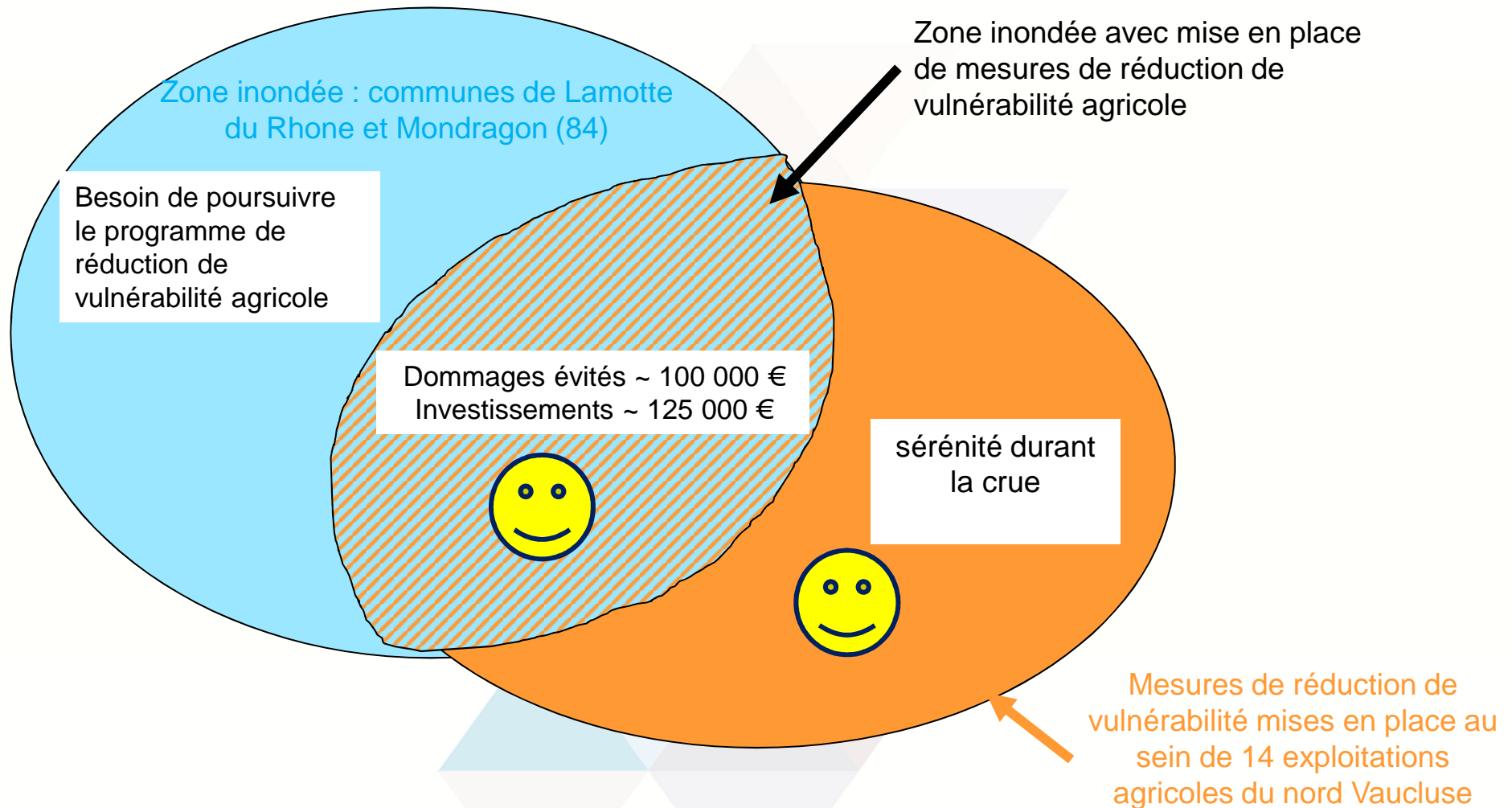
• Matériel

• Animaux

Des solutions chez les agriculteurs

Un dispositif efficace ?

Quel impact agricole suite à une inondation localisée – nov. 2014 ?



Perspectives

- **Au niveau local :** Renforcer les liens et la concertation entre l'agriculture et les territoires pour accentuer la synergie des acteurs
- **Au niveau national :** Poursuivre les travaux avec les différents partenaires pour mieux anticiper et améliorer l'articulation des outils



1^{ER} DECEMBRE 2016

Journée nationale

GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS
ET ACTIVITE AGRICOLE